Décision 15-DCC-92 du 23 juillet 2015

relative à la prise de contrôle conjoint d'une société civile immobilière nouvellement créée pour la détention d'un actif immobilier à usage d'EHPAD par la Foncière Malherbe Claudel (Groupe Crédit Agricole) et la Caisse des Dépôts et Consignations

Posted on: 18 août 2015 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	CDC - Foncière Malherbe Claudel
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	immeuble à vocation d'Ehpad à Chasse-sur-Rhône

Lire

le texte intégral de la décision
226.92 Ko